

	OPTIONS INDIVIDUELLES				
	RSPORT	RO1SPORT (4)	RO2SPORT (4)	RO3SPORT (4)	RO3SPORT (4)
Hospitalisations Médicales, Chirurgicales, Services spécialisés et Maternité (3)	Taux Sécurité Sociale	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle
Frais de séjour	80%/100%	130% BR	150% BR	180% BR	200%
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	150 % BR	150% BR	190% BR	200%
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	120 % BR	120% BR	150% BR	180%
Forfait Journalier Hospitalier et Psychiatrique illimité	RIEN	100% Frais Réels	100% Frais Réels	100% Frais Réels	100% Frais Réels
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui	Oui	Oui	Oui
Chambre Particulière	RIEN	RIEN	30 € / Jour	40 € / Jour	50 € / Jour
Frais d'accompagnement	RIEN	RIEN	30 € / Jour	40 € / Jour	50 € / Jour
Transports					
Transports remboursés SS	65%/100%	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Maladie - Médecine courante (dont soins externes) (3)					
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR	120 % BR	130 % BR	130 % BR
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR	150 % BR	175 % BR	200% BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR	120 % BR	130 % BR	180% BR
Analyses médicales de biologie	60%/100%	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR	150 % BR	175% BR	200% BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR	120 % BR	130% BR	180% BR
Infirmiers, Kinésithérapeutes, Pédicures, Orthoptistes, Orthophonistes	60%/100%	100 % BR	100 % BR	100% BR	100 % BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR	150 % BR	175% BR	200% BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR	120 % BR	130% BR	180% BR
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui	Oui	Oui	Oui
Pharmacie					
Pharmacie	15%/30%/65%	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Optique (1) (2)					
(Forfait exprimé en euros comprenant le ticket modérateur et le montant de la monture = 150 euros maximum).					
Monture avec deux verres simples	60%	130 €	160 €	220 €	270 €
Ou monture avec un verre simple et un verre complexe	60%	210 €	240 €	320 €	370 €
Ou monture avec un verre simple et un très complexe	60%	230 €	280 €	360 €	410 €
Ou monture avec deux verres complexes	60%	260 €	330 €	420 €	470 €
Ou monture avec un verre complexe et un très complexe	60%	290 €	360 €	450 €	500 €
Ou Monture avec deux verres très complexes	60%	320 €	390 €	480 €	530 €
ET Lentilles Cornéennes acceptées ou refusées par SS ou jetables (1)	60%	100% + 50 € / an	100% + 50 € / an	100% + 150 € / an	100% + 200 € / an
Dentaires					
Actes techniques, Chirurgie, Radiologie, Soins Dentaires et Parodontologie acceptés SS	70%	100 % BR	125 % BR	150 % BR	175 % BR
Inlays-Onlays	70%	160 % BR	160 % BR	200 % BR	200 % BR
Prothèses remboursées SS	70%	160 % BR	160 % BR	200 % BR	270 % BR
Prothèses non remboursées SS (1)	RIEN	RIEN	50 € / an	100 € / an	150 € / an
Orthodontie remboursée SS	70%/100%	160 % BR	160 % BR	200 % BR	270 % BR
Orthodontie non remboursée SS (1)	RIEN	RIEN	50 € / an	100 € / an	150 € / an
Autres					
Orthopédie, Appareillages et Autres Prothèses acceptés SS	60%/100%	130 % BR	130 % BR	160 % BR	220 % BR
Prothèses auditives	60%	130 % BR	130 % BR	160 % BR	220 % BR
Médecine douce (Ostéopathie, Homéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Diététique, Nutrition, Sophrologie) (1)(3)	RIEN	RIEN	25 € / Acte (Limité à 100 € / an / bénéficiaire)	25 € / Acte (Limité à 150 € / an / bénéficiaire)	25 € / Acte (Limité à 200 € / an / bénéficiaire)
Prestations non contributives présentant un degré élevé de solidarité	RIEN	Inclus dans votre contrat	Inclus dans votre contrat	Inclus dans votre contrat	Inclus dans votre contrat
Actes de Prévention					
Tous les actes des contrats responsables (prévus par l'arrêté du 08 juin 2006)	65% 60 % 70%	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance vie quotidienne (5)					
Aides ménagères en cas d'hospitalisation, services à la personne, Acheminement médicaments, école à domicile, frais médicaux à l'étranger Assistance Juridique, Médicale, Vie quotidienne, etc...	Just Assistance		Sur simple appel téléphonique inclus dans votre contrat		

Votre contrat est un contrat solidaire et responsable.

Nos garanties sont exprimées en pourcentage du tarif de base de la Sécurité Sociale. Les taux incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

SS : Sécurité Sociale BR : Base de Remboursement

Les taux Sécurité Sociale + Mutuelle représentent le niveau de remboursement maximum et ne se cumulent pas aux taux des niveaux inférieurs

Hospitalisations Médicales, Chirurgicales, Services spécialisés et Maternité (3)	Taux Sécurité Sociale	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle
Frais de séjour	80%/100%	150% BR
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	150% BR
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	120% BR
Forfait Journalier Hospitalier et Psychiatrique illimité	RIEN	100% Frais Réels
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Chambre Particulière	RIEN	30 € / Jour
Frais d'accompagnement	RIEN	30 € / Jour
Transports		
Transports remboursés SS	65%/100%	100 % BR
Maladie - Médecine courante (dont soins externes) (3)		
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	100 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR
Analyses médicales de biologie	60%/100%	100 % BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR
Infirmiers, Kinésithérapeutes, Pédicures, Orthoptistes, Orthophonistes	60%/100%	100 % BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	150 % BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	120 % BR
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Pharmacie		
Pharmacie	15%/30%/65%	100 % BR
Optique (1) (2)		
(Forfait exprimé en euros comprenant le ticket modérateur et le montant de la monture = 150 euros maximum).		
Monture avec deux verres simples	60%	160 €
Ou monture avec un verre simple et un verre complexe	60%	240 €
Ou monture avec un verre simple et un très complexe	60%	280 €
Ou monture avec deux verres complexes	60%	330 €
Ou monture avec un verre complexe et un très complexe	60%	360 €
Ou Monture avec deux verres très complexes	60%	390 €
ET Lentilles Cornéennes acceptées ou refusées par SS ou jetables (1)	60%	100% + 50 € / an
Dentaires		
Actes techniques, Chirurgie, Radiologie, Soins Dentaires et Parodontologie acceptés SS	70%	125 % BR
Inlays-Onlays	70%	160 % BR
Prothèses remboursées SS	70%	160 % BR
Prothèses non remboursées SS (1)	RIEN	50 € / an
Orthodontie remboursée SS	70%/100%	160 % BR
Orthodontie non remboursée SS (1)	RIEN	50 € / an
Autres		
Orthopédie, Appareillages et Autres Prothèses acceptés SS	60%/100%	130 % BR
Prothèses auditives	60%	130 % BR
Médecine douce (Ostéopathie, Homéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Diététique, Nutrition, Sophrologie) (1)(3)	RIEN	25 € / Acte (Limité à 100 € /an / bénéficiaire)
Prestations non contributives présentant un degré élevé de solidarité	RIEN	Inclus dans votre contrat
Actes de Prévention		
Tous les actes des contrats responsables (prévus par l'arrêté du 08 juin 2006)	65% 60 % 70%	100% BR
Assistance vie quotidienne (5)		
Aides ménagères en cas d'hospitalisation, services à la personne, Acheminement médicaments, école à domicile, frais médicaux à l'étranger Assistance Juridique, Médicale, Vie quotidienne, etc...	Just Assistance	Inclus dans votre contrat

Votre contrat est un contrat solidaire et responsable.

Nos garanties sont exprimées en pourcentage du tarif de base de la Sécurité Sociale. Les taux incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

SS : Sécurité Sociale BR : Base de Remboursement

Les taux Sécurité Sociale + Mutuelle représentent le niveau de remboursement maximum et ne se cumulent pas aux taux des niveaux inférieurs

Hospitalisations Médicales, Chirurgicales, Services spécialisés et Maternité (3)	Taux Sécurité Sociale	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle
Frais de séjour	80%/100%	180% BR
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	190% BR
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	150% BR
Forfait Journalier Hospitalier et Psychiatrique illimité	RIEN	100% Frais Réels
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Chambre Particulière	RIEN	40 € / Jour
Frais d'accompagnement	RIEN	40 € / Jour
Transports		
Transports remboursés SS	65%/100%	100 % BR
Maladie - Médecine courante (dont soins externes) (3)		
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	130 % BR
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	100 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	175 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	130 % BR
Analyses médicales de biologie	60%/100%	100 % BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	175% BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	130% BR
Infirmiers, Kinésithérapeutes, Pédicures, Orthoptistes, Orthophonistes	60%/100%	100% BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	175% BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	130% BR
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Pharmacie		
Pharmacie	15%/30%/65%	100 % BR
Optique (1) (2)		
(Forfait exprimé en euros comprenant le ticket modérateur et le montant de la monture = 150 euros maximum).		
Monture avec deux verres simples	60%	220 €
Ou monture avec un verre simple et un verre complexe	60%	320 €
Ou monture avec un verre simple et un très complexe	60%	360 €
Ou monture avec deux verres complexes	60%	420 €
Ou monture avec un verre complexe et un très complexe	60%	450 €
Ou Monture avec deux verres très complexes	60%	480 €
ET Lentilles Cornéennes acceptées ou refusées par SS ou jetables (1)	60%	100% + 150 € / an
Dentaires		
Actes techniques, Chirurgie, Radiologie, Soins Dentaires et Parodontologie acceptés SS	70%	150 % BR
Inlays-Onlays	70%	200 % BR
Prothèses remboursées SS	70%	200 % BR
Prothèses non remboursées SS (1)	RIEN	100 € / an
Orthodontie remboursée SS	70%/100%	200 % BR
Orthodontie non remboursée SS (1)	RIEN	100 € / an
Autres		
Orthopédie, Appareillages et Autres Prothèses acceptés SS	60%/100%	160 % BR
Prothèses auditives	60%	160 % BR
Médecine douce (Ostéopathie, Homéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Diététique, Nutrition, Sophrologie) (1)(3)	RIEN	25 € / Acte (Limité à 150 € / an / bénéficiaire)
Prestations non contributives présentant un degré élevé de solidarité	RIEN	Inclus dans votre contrat
Actes de Prévention		
Tous les actes des contrats responsables (prévus par l'arrêté du 08 juin 2006)	65% 60 % 70%	100% BR
Assistance vie quotidienne (5)		
Aides ménagères en cas d'hospitalisation, services à la personne, Acheminement médicaments, école à domicile, frais médicaux à l'étranger Assistance Juridique, Médicale, Vie quotidienne, etc...	Just Assistance	Inclus dans votre contrat

Votre contrat est un contrat solidaire et responsable.

Nos garanties sont exprimées en pourcentage du tarif de base de la Sécurité Sociale. Les taux incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

SS : Sécurité Sociale BR : Base de Remboursement

Les taux Sécurité Sociale + Mutuelle représentent le niveau de remboursement maximum et ne se cumulent pas aux taux des niveaux inférieurs

Hospitalisations Médicales, Chirurgicales, Services spécialisés et Maternité (3)	Taux Sécurité Sociale	Taux Sécurité Sociale + Mutuelle
Frais de séjour	80%/100%	200%
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	200%
Honoraires, Chirurgiens, Anesthésistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	80%/100%	180%
Forfait Journalier Hospitalier et Psychiatrique illimité	RIEN	100% Frais Réels
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Chambre Particulière	RIEN	50 € / Jour
Frais d'accompagnement	RIEN	50 € / Jour
Transports		
Transports remboursés SS	65%/100%	100 % BR
Maladie - Médecine courante (dont soins externes) (3)		
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	130 % BR
Consultations, Visites, Généralistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	100 % BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	200% BR
Consultations, Visites Spécialistes Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	180% BR
Analyses médicales de biologie	60%/100%	100 % BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	200% BR
Radiologie, Actes d'Imagerie et d'Echographie si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	180% BR
Infirmiers, Kinésithérapeutes, Pédicures, Orthoptistes, Orthophonistes	60%/100%	100 % BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin a adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	200% BR
Actes de chirurgie et Actes techniques médicaux Si le médecin n'a pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS)	70%/100%	180% BR
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes >120 €	RIEN	Oui
Pharmacie		
Pharmacie	15%/30%/65%	100 % BR
Optique (1) (2)		
(Forfait exprimé en euros comprenant le ticket modérateur et le montant de la monture = 150 euros maximum).		
Monture avec deux verres simples	60%	270 €
Ou monture avec un verre simple et un verre complexe	60%	370 €
Ou monture avec un verre simple et un très complexe	60%	410 €
Ou monture avec deux verres complexes	60%	470 €
Ou monture avec un verre complexe et un très complexe	60%	500 €
Ou Monture avec deux verres très complexes	60%	530 €
ET Lentilles Cornéennes acceptées ou refusées par SS ou jetables (1)	60%	100% + 200 € / an
Dentaires		
Actes techniques, Chirurgie, Radiologie, Soins Dentaires et Parodontologie acceptés SS	70%	175 % BR
Inlays-Onlays	70%	200 % BR
Prothèses remboursées SS	70%	270 % BR
Prothèses non remboursées SS (1)	RIEN	150 € / an
Orthodontie remboursée SS	70%/100%	270 % BR
Orthodontie non remboursée SS (1)	RIEN	150 € / an
Autres		
Orthopédie, Appareillages et Autres Prothèses acceptés SS	60%/100%	220 % BR
Prothèses auditives	60%	220 % BR
Médecine douce (Ostéopathie, Homéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Diététique, Nutrition, Sophrologie) (1)(3)	RIEN	25 € / Acte (Limité à 200 € /an / bénéficiaire)
Prestations non contributives présentant un degré élevé de solidarité	RIEN	Inclus dans votre contrat
Actes de Prévention		
Tous les actes des contrats responsables (prévus par l'arrêté du 08 juin 2006)	65% 60 % 70%	100% BR
Assistance vie quotidienne (5)		
Aides ménagères en cas d'hospitalisation, services à la personne, Acheminement médicaments, école à domicile, frais médicaux à l'étranger Assistance Juridique, Médicale, Vie quotidienne, etc...	Just Assistance	Inclus dans votre contrat

Votre contrat est un contrat solidaire et responsable.

Nos garanties sont exprimées en pourcentage du tarif de base de la Sécurité Sociale. Les taux incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

SS : Sécurité Sociale BR : Base de Remboursement

Les taux Sécurité Sociale + Mutuelle représentent le niveau de remboursement maximum et ne se cumulent pas aux taux des niveaux inférieurs

(1) : L'annualité ou la pluriannualité, pour les garanties mentionnant un (1), s'apprécie et se renouvelle, pour chaque bénéficiaire, à compter de sa propre date d'affiliation, à savoir à compter de la date de la prise d'effet du bulletin d'adhésion mentionnant ce bénéficiaire.

(2) : **Forfaits optiques** fixés pour une prise en charge sur un équipement complet (monture + verres) par périodes de deux ans pour les adultes et d'une année pour les enfants.

En cas d'évolution de la vue, la période est ramenée à une année pour l'adulte.

Si le contrat n'offre pas de garantie optique au-delà des tarifs de responsabilité, la prise en charge du ticket modérateur n'est pas limitée et le ticket modérateur est couvert systématiquement.

Pour les assurés présentant un déficit de vision de près et un déficit de vision de loin, et ne pouvant ou ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux, les garanties des contrats peuvent couvrir une prise en charge

de deux équipements sur une période de 2 ans corrigeant chacun un des deux déficits mentionnés ci-dessus.

Pour la lecture de la présente grille de garanties :

Verre simple : verres simples foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries

Verre complexe : verres simples foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs

Verre très complexe : verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries

(3) : Les dépassements tarifaires des médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins prévu par la convention nationale mentionnée à l'article L. 162-5, sont limités doublement de la manière suivante : limite de 100 % du tarif de responsabilité (125% pour les soins délivrés en 2015 et 2016) et du montant pris en charge pour les dépassements des médecins ayant adhéré au contrat d'accès aux soins minoré d'un montant égal à 20 % du tarif de responsabilité

(4) : Y compris régime de BASE (RSPT)

(5) : Garantie assurée auprès de Garantie Assistance, SA au capital de 1.850.000€, entreprise régie par le code des assurances, RCS Paris n°312.512.493, siège social 38 rue de la Bruyère 75009 PARIS